



CIP•ICU

Canadian Institute of Planners
Institut canadien des urbanistes

2024

États financiers



**HENDRY
WARREN^{LLP}**
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

États financiers de

**L'INSTITUT CANADIEN DES
URBANISTES**

31 décembre 2024



**HENDRY
WARREN^{LLP}**
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

6 mai 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention du Conseil d'administration de
l'Institut canadien des urbanistes:

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut canadien des urbanistes (« l'Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net, et de flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut canadien des urbanistes au 31 décembre 2024, et les résultats de ses activités d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement raisonnable à cette opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport portant sur les responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences. Nous estimons que les preuves de vérification que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion relative à l'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations appartient à la direction. Les autres informations comprennent les informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur, figurant dans le rapport annuel.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à examiner les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à établir s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit ou s'il semble comporter une anomalie significative.



**HENDRY
WARREN**LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

Le rapport annuel sera disponible après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux personnes chargées de la gouvernance

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au référentiel d'information financière applicable ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation de présents états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités, de communiquer les cas échéant, les questions relatives à la poursuite de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploration, sauf si la direction envisage de liquider l'Institut, ou de cesser les opérations, ou encore si elle n'a d'autre option réaliste que d'agir de la sorte. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de superviser le processus d'établissement des rapports financiers de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable s'agissant de savoir si les états financiers dans leur globalité sont dépourvus d'inexactitudes significatives, résultant soit d'une fraude, soit d'une erreur, et à émettre un rapport d'audit incluant notre opinion. L'assurance raisonnable constitue un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes d'audit du Canada permette toujours de détecter une inexactitude significative lorsqu'une telle inexactitude existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, prises séparément ou ensemble, elles peuvent peser sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevons et appliquons des procédures de vérification permettant de répondre à ces risques, et recueillons des justificatifs constituant une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est supérieur au risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.



**HENDRY
WARREN^{LLP}**
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

- Nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut.
- Nous déterminons si les politiques comptables utilisées sont adaptées et si les estimations comptables et les données associées fournies par la direction sont raisonnables.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des justificatifs recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante en ce qui concerne les événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités. Si notre conclusion est qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport de l'auditeur, sur les données correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces données sont insuffisantes, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les justificatifs recueillis jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener l'Institut à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les données fournies, et déterminons si la manière dont les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents reflète une présentation correcte.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les résultats importants, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre audit.

Hendry Warren^{LLP}

HENDRY WARREN LLP
Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
Ottawa, Ontario

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État de la situation financière

Au 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

| | 2024 | 2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| Actifs | | |
| Actifs à court terme | | |
| Encaisse et équivalents de trésorerie | 2 042 619 \$ | 2 110 702 \$ |
| Placements à court terme (Note 3) | 968 217 | 1 135 669 |
| Comptes débiteurs | 362 747 | 424 647 |
| Remises gouvernementales à recevoir | 7 711 | - |
| Frais payés d'avance | 243 068 | 103 774 |
| | 3 624 362 | 3 774 792 |
| Immobilisations corporelles (Note 4) | 41 398 | 42 023 |
| Immobilisations incorporelles (Note 5) | 142 690 | 199 568 |
| | 3 808 450 \$ | 4 016 383 \$ |

Passifs et actif net

| | | |
|---|---------------------|---------------------|
| Passifs à court terme | | |
| Comptes créditeurs et frais courus | 283 573 \$ | 211 214 \$ |
| Remises gouvernementales à payer | - | 52 858 |
| Produits différés | 450 288 | 671 897 |
| Montants à payer à aux parties liées | - | 205 |
| | 733 861 | 936 174 |
| Engagements (Note 6) | | |
| Actif net | | |
| Excédent non affecté | 1 263 764 | 1 640 424 |
| Fonds non affectés – réserve d'exploitation | 1 324 002 | 1 042 170 |
| Fonds affectés en interne – réserve d'opportunité | 386 823 | 297 615 |
| Fonds affectés en interne – réserve légale | 100 000 | 100 000 |
| | 3 074 589 | 3 080 209 |
| | 3 808 450 \$ | 4 016 383 \$ |

Approuvé au nom du Conseil d'administration:



Administrateur

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

| | 2024 | 2023 |
|--|-------------------|------------------|
| Produits | | |
| Frais d'abonnement | 1 744 410 \$ | 1 635 707 \$ |
| Conférence annuelle | 814 836 | 702 959 |
| Services aux membres | 300 638 | 288 817 |
| Revenu de placements | 35 453 | 103 454 |
| | <u>2 895 337</u> | <u>2 730 937</u> |
| Charges | | |
| Administration | 1 705 171 | 1 552 824 |
| Amortissement | 68 561 | 67 648 |
| Communications | 28 815 | 36 032 |
| Conférence annuelle | 641 111 | 652 504 |
| Créance irrécouvrable | 1 911 | 1 524 |
| Gouvernance | 176 824 | 81 887 |
| Projets nationaux | 112 909 | 65 052 |
| Relations stratégiques | 54 149 | 38 810 |
| Service d'abonnement | 228 674 | 219 372 |
| | <u>3 018 125</u> | <u>2 715 653</u> |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges avant les gains d'investissements | (122 788) | 15 284 |
| Gains d'investissements | 117 168 | 40 429 |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges | <u>(5 620) \$</u> | <u>55 713 \$</u> |

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

2024

| | Excédent non affecté | Réserve d'exploitation | Réserve d'opportunité | Réserve légale | Total |
|--|-------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------|--------------|
| Solde au début de l'exercice | 1 640 424 \$ | 1 042 170 \$ | 297 615 \$ | 100 000 \$ | 3 080 209 \$ |
| Insuffisance des produits sur les charges | (5 620) | - | - | - | (5 620) |
| Virement interfonds | (371 040) | 281 832 | 89 208 | - | - |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 263 764 \$ | 1 324 002 \$ | 386 823 \$ | 100 000 \$ | 3 074 589 \$ |

2023

| | Excédent non affecté | Réserve d'exploitation | Réserve d'opportunité | Réserve légale | Total |
|--|-------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------|--------------|
| Solde au début de l'exercice | 1 941 417 \$ | 714 309 \$ | 268 770 \$ | 100 000 \$ | 3 024 496 \$ |
| Excédent des produits sur les charges | 55 713 | - | - | - | 55 713 |
| Virement interfonds | (356 706) | 327 861 | 28 845 | - | - |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 640 424 \$ | 1 042 170 \$ | 297 615 \$ | 100 000 \$ | 3 080 209 \$ |

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État de flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

| | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Activités d'exploitation | | |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges | (5 620) \$ | 55 713 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie: | | |
| Amortissement | 68 561 | 67 648 |
| Intérêts courus sur les CPG | (21 329) | - |
| Ajustement à la juste valeur marchande des placements temporaires | (38 111) | (40 429) |
| Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 7) | (287 213) | 100 324 |
| Flux de trésorerie (affectés) provenant des activités d'exploitation | (283 712) | 183 256 |
| Activités d'investissement | | |
| Produit de la vente de placements | 640 782 | 14 188 |
| Achat de placements | (413 890) | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (7 718) | (5 071) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | (3 340) | (114 610) |
| Avances de prêts aux parties liées | - | (15 940) |
| Flux de trésorerie provenant (affectés) aux activités d'investissement | 215 834 | (121 433) |
| Activités de financement | | |
| Remboursement de la dette à long terme | - | (40 000) |
| Avances des parties liées | - | 205 |
| Remboursements de prêts aux parties liées | (205) | - |
| Flux de trésorerie affectés aux activités de financement | (205) | (39 795) |
| (Diminution) augmentation nette de la trésorerie | (68 083) | 22 028 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 2 110 702 | 2 088 674 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 2 042 619 \$ | 2 110 702 \$ |

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

1. Statuts et nature des activités

L'institut canadien des urbanistes (« ICU » ou « l'Institut ») est une organisation sans but lucratif constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'Institut a été prorogé en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, le jour du 5 septembre 2014. L'institut est un organisation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et en tant que telle, est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Dans le cadre d'une profession d'urbaniste professionnelle active et en constante évolution, l'Institut s'engage dans de diverses activités notamment le développement des programmes, produits et services que les membres ont besoin et auxquels ils attribuent une grande valeur; le développement des postes de politique public soutenu par des campagnes de plaidoyer et des partenariats; et, la communication et la promotion de la profession, des programmes et des services offerts par l'Institut, ainsi que le plaidoyer au niveau national et international.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Constatation des produits

L'institut applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non-affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les frais d'abonnement des membres sont constatés à titre de produits au cours de la période à laquelle ils se rapportent et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les frais des conférences annuelles sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'année durant laquelle la conférence a lieu et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placement représentent les revenus d'intérêts et les revenus de dividendes. Les revenus de placement sont comptabilisés comme revenus lorsqu'ils sont gagnés, que leur montant est déterminable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les services aux membres sont comptabilisés en tant que produits lorsque le service connexe est rendu, lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord existant et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les produits reportés représentent les frais d'abonnement des membres et les frais des conférences reçus ou à recevoir dans la période en course qui sont liés à la période suivante.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

Encaisse et équivalents de trésorerie

La politique de l'Institut est de divulguer les soldes bancaires net des encours en encaisse et équivalents de trésorerie. L'encaisse et équivalents de trésorerie comprend les montants figurant dans des comptes d'épargne à intérêt élevé détenus dans les comptes de courtage de l'Institut et les certificats d'investissements garantis qui sont remboursables dans un délai de 12 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations et est fourni sur la méthode et les durées comme suit:

| Actif | Méthode | Durée |
|-------------------------|---------------|------------------------------|
| Équipement d'ordinateur | base linéaire | 5 ans |
| Équipement de bureau | base linéaire | 10 ans |
| Améliorations locatives | base linéaire | durée du contrat de location |

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé en charge une fois que l'actif est prêt à être utilisé. Le MPower AMS et le site web de l'Institut sont amortis sur la base linéaire sur une période de cinq ans.

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, requiert que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements appropriés sont apportés aux produits de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations dans les états financiers comprennent l'exhaustivité des charges à payer en fin d'exercice pour certains montants à recevoir ou à payer et la vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Institut évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur.

L'Institut mesure par la suite ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements temporaires qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et les frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications de dépréciation. Le montant de la dépréciation est ensuite comptabilisé dans (l'insuffisance) l'excédent des produits sur les charges. La moins-value déjà comptabilisée pourra être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déclarée à la date de reprise si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est constaté dans (l'insuffisance) excédent des produits sur les charges.

Coûts de transaction

L'Institut reconnaît ses coûts de transaction de l'actif net dans la période où ils son engagés. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à la juste valeur sont réglés par les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur origine, émission ou hypothèse.

3. Placements à court terme

Au 31 décembre 2024, les placements temporaires s'établissaient comme suit:

| | 2024 | 2023 |
|---------------------------|------------|--------------|
| Capitaux propres | 260 323 \$ | 260 050 \$ |
| Fonds commun de placement | 183 007 | 164 602 |
| Revenu fixe | 524 887 | 711 017 |
| | 968 217 \$ | 1 135 669 \$ |

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

4. Immobilisations corporelles

| | 2024 | | 2023 | |
|-------------------------|------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Équipement d'ordinateur | 72 753 \$ | 58 756 \$ | 13 997 \$ | 11 003 \$ |
| Équipement de bureau | 99 630 | 72 922 | 26 708 | 28 123 |
| Améliorations locatives | 61 005 | 60 312 | 693 | 2 897 |
| | 233 388 \$ | 191 990 \$ | 41 398 \$ | 42 023 \$ |

5. Immobilisations incorporelles

| | 2024 | | 2023 | |
|------------------------|------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Site web de l'Institut | 117 950 \$ | 47 180 \$ | 70 770 \$ | 91 688 \$ |
| MPower AMS | 179 800 | 107 880 | 71 920 | 107 880 |
| | 297 750 \$ | 155 060 \$ | 142 690 \$ | 199 568 \$ |

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

6. Engagements

L'Institut s'est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation de cinq ans pour la location de bureaux jusqu'en novembre 2027. Les paiements minimaux annuels exigibles en vertu d'un contrat de location pour les trois prochaines années sont indiqués dans le tableau ci-dessous. En outre, l'Institut est responsable de sa part des coûts d'exploitation annuels qui s'élèvent à environ 54 694 \$ par an.

| | Locaux |
|------|------------|
| 2025 | 42 630 \$ |
| 2026 | 42 630 |
| 2027 | 39 078 |
| | 124 338 \$ |

L'Institut a signé des contrats avec divers sites pour ses prochaines conférences. Au 31 décembre 2024, l'Institut s'était engagé à payer un montant de 40 000 \$ (2023: 40 000 \$) en vertu de ces contrats, dont 50 % seront couverts par l'Institut et 50 % seront couverts par l'Institut et l'Association provinciale et territoriale co-organisatrice (« PTIA ») et se trouvent dans les revenus reportés au 31 décembre 2024.

7. Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement ont généré (utilisées) les liquidités suivantes:

| | 2024 | 2023 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Comptes débiteurs | 61 900 \$ | (246 355) \$ |
| Remises gouvernementales à recevoir | (7 711) | 4 842 |
| Frais payés d'avance | (139 294) | 12 349 |
| Comptes créditeurs et frais courus | 72 359 | 29 122 |
| Remises gouvernementales à payer | (52 858) | 52 858 |
| Produits différés | (221 609) | 247 508 |
| | (287 213) \$ | 100 324 \$ |

8. Facilité de crédit

Au cours de l'exercice, l'Institut disposait d'un crédit VISA Business d'un montant maximal de 37 500 \$ (2023: 42 500 \$). Au 31 décembre 2024, 10 081 \$ (2023: 23 685 \$) étaient impayés au titre de cette facilité et inclus dans les comptes créditeurs et les frais courus dans l'état de la situation financière.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

9. Opérations entre parties liées

Au cours de l'exercice, les membres de l'Institut ont versé une taxe à la FFEUA-ICU, une organisation liée par une gestion et un contrôle communs, de Néant \$ (2023 : 13 500 \$), a fait un don de 46 000 \$ (2023: 6 000 \$), et à payer des dépenses pour FFEUA-ICU de 6 810 \$ (2023: 19 794 \$) et facturé 1 397 \$ (2023: Néant) de temps de bénévolat. Au 31 décembre 2024, 40 587 \$ (2023: Néant \$) sont dus as CIP-PSTF, inclus dans les comptes créditeurs et frais courus. Ces transactions sont effectuées dans le cours normal des activités et est évaluée à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Le Comité des normes professionnelles pour la profession d'urbaniste au Canada («CN») est un organisme décisionnel conjoint, chargé d'établir des normes ainsi que de surveiller, de maintenir et de réviser la certification, l'accréditation et les normes gouvernant l'éthique de la profession d'urbaniste. Le CN n'est pas constitué et sont dissous en 2024. L'Institut est représenté par 1 des 7 membres du CN, et sert comme secrétariat au CN en fournissant des services administratifs, de gestion financière, de communication ainsi que de coordination de réunions.

Au 31 décembre 2024, le CN avait un excédent de revenus sur des dépenses de Néant \$ (2023: 20 081 \$). Ceci est inclus dans les produits différés et représente une trésorerie réservée uniquement au financement des activités du CN. Pendant l'année, l'Institut a effectué les transactions suivantes avec le CN:

- 3 602 \$ contribués au CN (2023: 7 005 \$); et,
- Néant \$ facturés pour toutes services rendus au CN (2023: 4 990 \$).

Le Comité consultatif sur les normes (le « SAC ») est un organe conjoint d'élaboration des politiques qui a été créé en 2024 pour reprendre les responsabilités précédemment assumées par le SC. L'Institut contribue au SAC par un membre qui n'est pas déjà membre du conseil d'administration. La responsabilité financière de l'Institut envers le SAC est de couvrir 100 % des dépenses engagées par le comité, dont 25 % sont financés par l'Institut et 75 % par les PTIA dans le cadre des accords de service signés.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

10. Instrument financiers

Risques et concentrations de risques

L'institut est exposé à divers risques survenant de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition de l'Institut aux risques et de leurs concentrations à la date de l'état de la situation financière, le 31 décembre 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas de son obligation. Les principaux risques de crédit de l'Institut concernent ses comptes débiteurs. Au 31 décembre 2024, environ 92 % du total des comptes débiteurs sont dus par l'institut de planification de la Colombie-Britannique, un membre du longue date de l'Institut et n'ayant aucun historique de problèmes de recouvrement. La direction est d'avis qu'il n'y a eu aucune variation au niveau du risque de crédit depuis le 31 décembre 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Institut rencontre des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. L'Institut est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et frais courus et sa capacité à assurer des activités liées à ses produits différés. La direction est d'avis qu'il n'y a eu aucune variation au niveau du risque de liquidité depuis le 31 décembre 2023.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. L'Institut est principalement exposé au autres risques de prix et au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements à court terme. La direction est d'avis qu'il n'y a eu aucune variation au niveau du risque de taux d'intérêt depuis le 31 décembre 2023 étant donné que la composition des placements est restée cohérente.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que les variations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. L'Institut est exposé à d'autres risques de prix en raison de ses placements en actions cotées. La direction est d'avis qu'il n'y a eu aucune variation au niveau du autre risque de prix depuis le 31 décembre 2023.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

11. Réserves non affectées et affectées en interne

L'Institut maintient diverses réserves décrites ci-dessous.

L'excédent non affecté représente le résultat d'exploitation. La totalité des revenus excédentaires sur les charges sont initialement affectées à cette réserve nette d'actifs.

La réserve d'exploitation est une réserve non affectée destinée à protéger l'organisation contre événements extraordinaires grâce à un financement interne pour des situations telles qu'une augmentation soudaine des dépenses, les dépenses ponctuelles non budgétées et les événements imprévus. La réserve est financée par excédent non affecté. En outre, le conseil d'administration peut ordonner qu'une source spécifique de revenus soit mis de côté pour ce fonds.

La réserve d'opportunité est une réserve affectée à l'interne destinée à fournir à l'Institut la flexibilité pour poursuivre une opportunité ou un besoin qui fait avancer la mission de l'Institut. La réserve est également conçue comme une source de fonds internes pour le renforcement des capacités organisationnelles telles que la formation du personnel, les études de marché ou les investissements dans les infrastructures qui renforceront les capacités à long terme.

La réserve légale est une réserve interne affectée établie pour atténuer le passif éventuel associés à un litige, à la défense ou à la représentation de l'Institut dans toute action en justice importante ou litige, hors frais juridiques opérationnels normaux. Sauf instruction contraire du conseil d'administration, significatif est défini comme ayant ou susceptible d'avoir une influence ou un effet égal ou supérieur à cinq pour cent de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année précédente, tel qu'indiqué dans les états financiers annuels.

La réserve d'opportunité et la réserve légale sont toutes deux financées par des désignations spéciales faites par le conseil d'administration de l'excédent non affecté.